

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 7. ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES	3
7.1. INTRODUCTION	3
7.2. METHODOLOGIE.....	3
7.3. DESCRIPTION DE LA SITUATION EXISTANTE.....	3
7.3.1. <i>Population</i>	4
7.3.2. <i>Structure socio-économique</i>	5
7.4. EVALUATION DES IMPACTS – EXPLOITATION	8
7.4.1. <i>Incidences sur le tourisme</i>	8
7.4.2. <i>Incidences sur l'immobilier</i>	10
7.4.3. <i>Retombées économiques et création d'emplois</i>	10
7.4.4. <i>Compatibilité du projet avec les activités agricoles et forestières</i>	11
7.5. EVALUATION DES IMPACTS – CHANTIER ET FIN DE VIE.....	12
7.5.1. <i>Retombées économiques et emplois temporaires</i>	12
7.5.2. <i>Compatibilité avec les activités agricoles et forestières</i>	13
7.6. ALTERNATIVE	13
7.7. SYNTHESE ET CONCLUSIONS	14
7.8. RECOMMANDATIONS.....	14

Liste des cartes consultées

Carte 2.4 – Localisation du projet (1/20 000)

Carte 4.4 – Cadre bâti

Carte 4.5 – Densité de population

Liste des figures

Figure 7-1 Répartition des emplois par secteur d'activité dans les 3 communes étudiées..... 6

Figure 7-2 Nombre et proportion d'entreprises actives par secteur d'activité (2005) 7

Liste des tableaux

Tableau 7-1 Population des communes de Stavelot, Stoumont et Trois-Ponts 4

Tableau 7-2 Superficie et densité de population des 3 communes étudiées 4

Tableau 7-3 Statistiques emploi (juin 2007)..... 5

Tableau 7-4 Nombre et proportion d'entreprises actives par secteur d'activité (2005)..... 7

Tableau 7-5 Tourisme : Capacité d'accueil..... 8

CHAPITRE 7.

ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

7.1. INTRODUCTION

L'implantation d'un parc éolien ne met pas seulement en jeu des questions environnementales. Il s'agit d'un projet "industriel" et il est donc nécessaire d'évaluer également dans quel sens il influencera l'économie locale. Que va rapporter le projet aux communes de Stavelot et de Stoumont (taxes,...) ainsi qu'aux citoyens ? Quels emplois le parc va-t-il créer ? Les maisons vont-elles perdre de leur valeur en raison de la proximité du parc ? Les éoliennes font-elles fuir les touristes? Telles sont les questions principales à examiner.

7.2. METHODOLOGIE

L'aire géographique de caractérisation des aspects socio-économiques est centrée sur le projet et englobe les 3 communes entourant le site du projet d'implantation des éoliennes. Il s'agit des communes de :

- Stavelot (qui accueille 5 éoliennes)
- Stoumont (qui accueille 2 éoliennes)
- Trois-Pont

Carte 2.4 – Localisation du projet (1/20 000)

La présente caractérisation socio-économique vise à dégager le contexte global dans lequel se place le projet.

L'impact du projet est étudié par rapport à différentes problématiques socio-économiques : impact sur le tourisme, retombées économiques et création d'emploi, impact sur la valeur des biens immobiliers et compatibilité avec les activités agricoles/forestières.

Les phases de construction et de démantèlement sont distinguées de la phase d'exploitation.

7.3. DESCRIPTION DE LA SITUATION EXISTANTE

Administrativement, l'aire géographique étudiée (3 communes entourant le site du projet) se situe intégralement en Province de Liège et dans l'arrondissement de Verviers.

Les 3 communes regroupent chacune plusieurs villes, villages et hameaux. Parmi ceux-ci, les plus proches du site du projet éolien sont notamment :

- **Stavelot** : Stavelot, Ster, Parfondruy, Amérmont, Somagne et Coe (Petit et Grand).
- **Stoumont**: La Gleize, Roanne, Roanne-Coe, Borgoumont, Heilrimont, Moulin du Ruy, Ruy, Egbomont.
- **Trois-Pont** : Trois-Ponts, Brume, Henrimoulin, Mont-de-Fosse, Aisomont, Wanneranval.

(Voir le Tableau 4.2 "Villages et hameaux – Périmètre local" du chapitre 4 pour un inventaire complet)

Carte 4.4 – Cadre bâti

7.3.1. Population

Le 1^{er} juillet 2006, la population des communes de Stavelot, de Stoumont et de Trois-ponts comptait les nombres suivants d'habitants :

Entités administratives	Population totale au 1 juillet 2006		
	Hommes	Femmes	Total
Stavelot	3 318	3 375	6 693
Stoumont	1 506	1 496	3 002
Trois-Ponts	1 214	1 240	2 454

Tableau 7-1 Population des communes de Stavelot, Stoumont et Trois-Ponts

Source : www.statbel.fgov.be/downloads/pop200607com.xls

La commune de Stavelot est environ deux fois plus peuplée que Stoumont et environ trois fois plus peuplée que Trois-Ponts.

La superficie des 3 communes étudiées et leur densité de population sont données au Tableau 7-2.

Territoire	km ²	Population 2006	
		Total	Densité au km ²
STAVELOT	85,1	6 671	78.4
STOUMONT	108,4	3 006	27.7
TROIS-PONTS	68,9	2 445	35.5
Province de Liège	3 862,3	1 040 297	269,35
Région wallonne	16 844,3	3 413 978	202,68
Belgique	30 527,9	10 511 382	344,32

Tableau 7-2 Superficie et densité de population des 3 communes étudiées

Source : <http://statistiques.wallonie.be>

Parmi les 3 communes étudiées, Stoumont a la densité de population la plus faible, et Stavelot possède la densité la plus élevée. Stoumont est la commune la plus étendue devant Stavelot et puis Trois-Ponts. Ces densités restent très faibles par rapport aux densités moyennes de population au niveau provincial, régional et national.

Carte 4.5 – Densité de population

7.3.2. Structure socio-économique

Les **indicateurs de chômage** dans les 3 communes étudiées sont nettement inférieurs à ceux de l'arrondissement de Verviers et à ceux de la Région wallonne (cf. tableau suivant).

	Demandeurs d'allocation et stages d'attente (1)	Demandeurs d'emploi inoccupés (2)	Pop. Active (3)	Indicateur D.E. (1/3)	Taux D.E.I. (2/3)
STAVELOT	279	307	3 134	8,90 %	9,80 %
STOUMONT	123	131	1 388	8,86 %	9,44 %
TROIS-PONTS	111	120	1 129	9,83 %	10,63 %
Région wallonne	211 844	236 197	1 475 177	14,36 %	16,01 %
Arr. de Verviers	11 597	13 399	91 917	12,62 %	14,58 %

Tableau 7-3 Statistiques emploi (juin 2007)

Source: www.leforem.be/wcs/ExtBlobServer/EdT_Indicateur_2C2_1181903104751.xls

Remarque : La "population active" représente la part de la population totale en âge de travailler (les 15-64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, ...) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).

Les graphiques suivants (Figure 7-1) résument la répartition des postes de travail salarié et des indépendants par grand secteur d'activité.

On y constate qu'environ 80 % des salariés sont actifs dans les services marchands et non marchands.

Par contre, la répartition des activités des indépendants est plus variée : environ 30 % dans le commerce, environ 25 % des indépendants sont actifs dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, un peu moins de 25 % dans l'industrie et l'artisanat, moins 20 % dans les professions libérales et moins de 10 % dans les services.

Chapitre 7 : Aspects socio-économiques

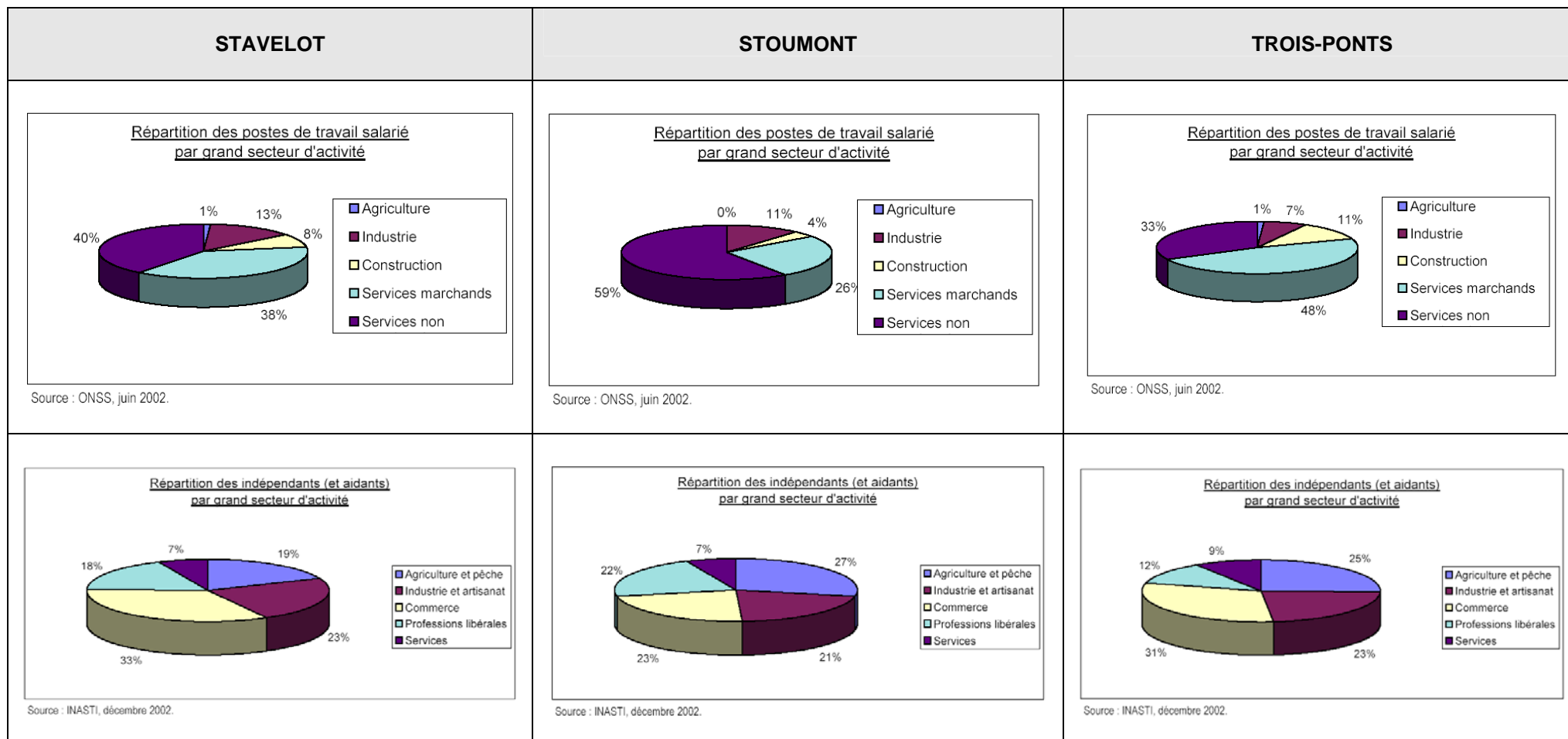


Figure 7-1 Répartition des emplois par secteur d'activité dans les 3 communes étudiées

Source : Fiches socio-économiques sur www.csefverviers.be

Le tableau et le graphique suivants détaillent la **répartition des entreprises actives** par secteur d'activité.

Secteur d'activité		Nombre d'entreprises actives					
		STAVELOT		STOUMONT		TROIS-PONTS	
A	Agriculture, chasse et sylviculture	96	18 %	63	24,5%	62	27,4%
B	Industries extractives	0	0 %	1	0,4 %	0	0 %
C	Industrie manufacturière	34	6,4 %	14	5,4 %	15	6,6 %
D	Construction	77	14,4 %	42	16,3 %	24	10,6 %
E	Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	104	19,5 %	46	17,9 %	39	17,3 %
F	Hôtels et restaurants	65	12,2 %	19	7,4 %	23	10,2 %
G	Transports, entreposage et communications	5	0,9 %	4	1,6 %	9	4 %
H	Activités financières	1	0,2 %	1	0,4 %	1	0,4 %
I	Immobilier, location et services aux entreprises	93	17,4 %	37	14,4 %	27	11,9 %
J	Administration publique	1	0,2 %	1	0,4 %	1	0,4 %
K	Education	3	0,6 %	0	0 %	0	0 %
L	Santé et action sociale	9	1,7 %	6	2,3 %	0	0 %
M	Services collectifs, sociaux et personnels	46	8,6 %	23	8,9 %	25	11,1 %
Total des entreprises toutes activités confondues		534	100 %	257	100 %	226	100 %

Tableau 7-4 Nombre et proportion d'entreprises actives par secteur d'activité (2005)

Source: ecodata.mineco.fgov.be/mdf/Demographie_entreprises.jsp

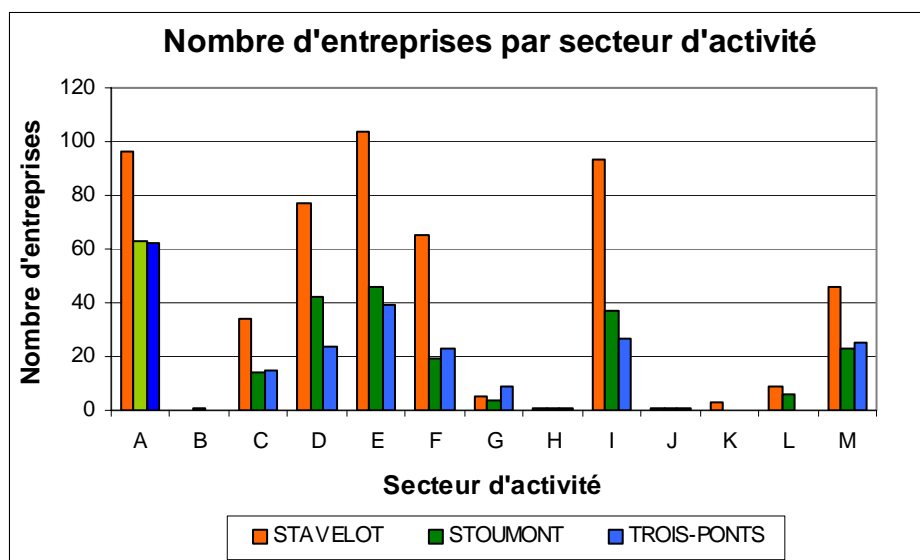


Figure 7-2 Nombre et proportion d'entreprises actives par secteur d'activité (2005)

En termes de nombre d'indépendants et d'entreprises, le **secteur agricole** (secteur A) occupe donc une place importante dans l'économie des trois communes. L'élevage et l'exploitation forestière sont les principales composantes de ce secteur. Les exploitations ont tendance à s'agrandir tandis que leur nombre et la superficie agricole totale décroissent.

Le tableau suivant présente la capacité d'accueil touristique dans les communes étudiées. Ce paramètre est une mesure de l'importance de ce secteur d'activité.

TOURISME						
Capacité par type d'hébergement (2005):	Nombre d'établissements	Capacité (lits)	Nombre d'établissements	Capacité (lits)	Nombre d'établissements	Capacité (lits)
- Camping	5	660	3	273	1	102
- Hôtellerie	14	336	1	16	4	115
- Tourisme rural	48	310	60	365	24	158
- Tourisme social	2	95	0	0	2	147
- Village de vacances	1	1036	0	0	1	172
Nombre de nuitées hors tourisme rural (2004)	162 540		29 402		53 856	
Durée moyenne du séjour (2004)	3,3 nuits		3,4 nuits		3,2 nuits	

Tableau 7-5 Tourisme : Capacité d'accueil

environnement.wallonie.be/fiches_enviro/v5/content/index.cfm?goto=intro.cfm&ins=63073

La capacité d'hébergement relativement importante dans les trois communes traduit la place qu'occupe le **tourisme** dans l'économie locale. L'intérêt naturel et paysager de la région, le grand nombre de loisirs qui peuvent être pratiqués (parapente, vtt, randonnée, kayak, ski, ...), les diverses attractions et sites à visiter (Cascade de Coo, PlopsaCoo, Abbaye de Stavelot,...) et les événements folkloriques et sportifs (Laetare de Stavelot, courses automobiles, courses cyclistes,...) qui sont organisés en sont les multiples raisons.

En résumé, les communes de Stavelot, Stoumont et Trois-Ponts totalisent une population d'environ 12 000 habitants et sont peu densément peuplées.

Le chômage y est bas, comparativement au reste de l'arrondissement de Verviers et à la Région wallonne. Les salariés sont actifs principalement dans les services alors que les postes d'indépendants sont répartis principalement dans les secteurs du commerce (environ 30 %), de l'agriculture (environ 25 %) et de l'industrie et de l'artisanat (un peu moins de 25 %). L'élevage et l'exploitation forestière sont les composantes principales de l'activité agricole de la région. Le tourisme est également une activité importante de l'économie locale.

7.4. EVALUATION DES IMPACTS – EXPLOITATION

7.4.1. Incidences sur le tourisme

La région de Stavelot est une destination de visites, de séjour et de loisirs et son économie dépend donc pour une partie non négligeable du secteur touristique.

L'impact de la présence d'un parc éolien sur l'activité touristique d'une région est difficile à évaluer et les avis sur le sujet divergent.

Ainsi, pour les **promoteurs** des éoliennes comme la fédération "Planète éolienne", les différentes enquêtes menées tant en France qu'à travers le monde ont montré que les touristes ne fuyaient pas et n'avaient pas l'intention de fuir les lieux touristiques situés à proximité de parcs éoliens. Pour cette fédération, les parcs éoliens constituent un lieu de sortie éducative pour les étudiants de tous âges (du primaire au supérieur). Les parcs éoliens entrent dans le cadre du tourisme scientifique, du tourisme industriel, de l'écotourisme et du tourisme vert¹, autant de formes nouvelles et originales de découverte.

Par contre, pour les **détracteurs** des éoliennes comme la fédération "Vent de Colère", l'éolien industriel serait nuisible car il saccagerait le patrimoine paysager et historique et serait dommageable pour le tourisme vert¹ (et le tourisme littoral pour les projets en mer).

Pour cette fédération, les parcs éoliens détériorent les lieux de randonnée, à pied ou en vélo, par la création de pistes surdimensionnées, qui dénaturent complètement l'environnement, et tous les lieux que les vacanciers découvrent et apprécient.

"Vent de Colère" s'intéresse également de près aux enquêtes qui ont pu être menées au niveau de l'impact des éoliennes sur le tourisme, et dénonce l'idée que les "touristes aiment les éoliennes". Selon sa propre enquête, même si le nombre de questionnaires ne permet pas d'annoncer des statistiques fiables, les adeptes du tourisme vert, et plus encore les touristes étrangers, n'aiment pas du tout les éoliennes.

Quelques **études à priori plus objectives** ont été réalisées sur le sujet.

Ainsi, par exemple, à la demande de la Région Languedoc-Roussillon, l'Institut CSA² a réalisé une enquête visant à mesurer l'impact potentiel - incitation ou frein - des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon (Institut CSA, 2003).

La réponse semble se trouver entre les deux positions antagonistes. Les touristes, venus essentiellement pour se détendre et profiter des paysages, apprécient nettement les implantations d'éoliennes et incitent à poursuivre cette politique. Ils ne s'accordent cependant pas tous sur les lieux où elles devraient se situer, sauf un : à proximité des axes routiers. Au final, les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent **neutres**. D'une manière transversale, on ne constate pas de grands clivages de positions, d'attitudes, de jugements ou d'attentes concernant les éoliennes. Bien évidemment, on échappe difficilement au phénomène "NIMBY"³, mais celui-ci reste relativement contenu.

Une autre étude, sur l'acceptation sociale des éoliennes en Wallonie, coordonnée par le Facilitateur Eolien pour le compte de la Région wallonne (APERe, 2005), montre que dans le domaine du tourisme, la présence ou l'installation de parcs éoliens est perçue comme un événement **neutre** : cela ne devrait pas nuire au commerce local de façon générale, ni plus particulièrement être un frein au tourisme. Les professionnels du tourisme pensent en grande partie que les éoliennes n'ont pas

¹ Il n'existe pas de définition précise du tourisme vert. Il s'agit en tout les cas d'un tourisme axé sur la découverte de la nature et du milieu rural.

² Institut actif dans le secteur des études de marché et des sondages d'opinion en France

³ NIMBY signifie "Not In My BackYard" (traduction : pas dans mon jardin) et consiste en l'opposition de populations riveraines à l'implantation ou à l'extension d'une nouvelle installation près de chez eux.

d'impact sur le développement de leur activité (ni positif ni négatif). En dehors d'une curiosité momentanée, le parc éolien n'est pas perçu comme une curiosité touristique en soi. Pour obtenir un impact positif, certains estiment qu'il faudrait organiser un tourisme spécifique autour du thème des éoliennes et des énergies renouvelables.

Conclusions

L'impact des éoliennes sur l'activité touristique est controversé si l'on écoute les différentes fédérations mais il semble neutre si l'on se réfère aux différentes études plus objectives.

Signalons que parmi les 10 maisons isolées situées à moins de 1 km du parc éolien en projet, on trouve 5 gîtes ou résidences secondaires (voir Tableau 4.3 au chapitre 4) ; certains d'entre eux auront une vue partielle sur le projet. Le hameau de Ster qui commence à partir de 700 m comporte également des gîtes ruraux. Il n'est pas à exclure que la proximité des éoliennes influence la location de ces gîtes mais cela peut être positif comme négatif.

7.4.2. Incidences sur l'immobilier

D'après certains, les éoliennes entraîneraient une dépréciation de la valeur des maisons environnantes. Qu'en est-il réellement ?

L'étude sur l'acceptation sociale des éoliennes en Wallonie (APERe, 2005) montre qu'il est difficile de trancher nettement quant à l'impact des éoliennes sur le marché immobilier à cause du trop petit nombre d'experts immobiliers ayant répondu à l'enquête. Néanmoins, les quelques agents immobiliers ayant répondu se déclarent persuadés que l'implantation de parcs éoliens pourrait avoir un effet dépresseur sur le marché résidentiel : baisse du prix des terrains et des maisons et baisse des loyers. Selon certains, toute implantation d'infrastructures lourdes (voie ferrée, autoroutes, balises GSM, etc.) dans une zone constituerait pour l'acheteur potentiel un prétexte à renégocier le prix à la baisse. Les éoliennes n'échapperaient pas à la règle.

Cependant, la combinaison de ces résultats avec ceux d'autres études (renseignées dans APERe, 2005 et 2005b) semble indiquer que l'impact de la présence d'un parc sur l'immobilier local serait négatif durant la période précédant la réalisation du projet jusqu'environ 6 mois après sa mise en exploitation (critères subjectifs négatifs, principalement liés à l'esthétisme), mais la valeur de l'immobilier reprendrait son cours normal après cette période de creux.

Une autre étude scientifique – statistiquement représentative – réalisée pour le compte du gouvernement des Etats-Unis (Sterzinger *et al.*, 2003) démontre statistiquement que l'implantation de parcs éoliens n'a aucun impact significatif sur le marché immobilier des différentes régions étudiées (toutes aux Etats-Unis).

Conclusions

Dans l'opinion des professionnels de l'immobilier, les éoliennes semblent avoir un potentiel dépresseur mais, lorsqu'on analyse l'évolution des marchés immobiliers près de parcs éoliens, aucun effet significatif n'est perceptible, sauf peut-être de manière temporaire.

7.4.3. Retombées économiques et création d'emplois

Différentes retombées économiques résulteront du projet. Certaines existeront durant toute l'exploitation des éoliennes (20 ans ou plus).

Outre les aspects développés plus haut, il s'agit principalement :

- des revenus liés aux contrats de contrôle et de gestion des turbines (télésurveillance à distance : le Demandeur choisira des entreprises locales si possible) ;
- des revenus pour les sociétés de maintenance des éoliennes (constructeur ou sous-traitant de celui-ci : entreprise locale si possible) ;
- des revenus pour les équipes d'intervention rapide (personnel local si possible) ;
- des revenus de location des parcelles au bénéfice de leurs propriétaires. Le Demandeur possède 2 des 7 sites d'implantation, la commune de Stavelot 2 et les 3 autres sites appartiennent à un propriétaire privé.
- des revenus pour la commune sous forme d'accord sous seing privé entre la commune et le porteur de projet. Des chiffres de l'ordre de 2 000 à 3 000 € par éolienne et par an ont été cités dans le cadre d'autres projets. Aucune information n'a été transmise concernant le projet actuel.

Notons que les taxes provinciales et communales sur la force motrice sont en voie de suppression ou ont déjà été supprimées. Pour faciliter les investissements, la Région wallonne a en effet imposé au niveau provincial leur suppression progressive en 4 ans (dans les zones franches locales pour tout investissement dès janvier 2006) et, au niveau communal, dès le 1er janvier 2006.

Le Demandeur privilégiera les entreprises locales mais certaines opérations demandant une main-d'œuvre ou du matériel spécialisé pourront être effectuées par des sociétés non originaires de la région (maintenance, surveillance). Néanmoins, suite au développement récent de plusieurs parcs dans la région, les différents fabricants d'éoliennes sont en train de mettre en place des équipes de maintenance basées en Région wallonne.

A titre d'information, l'industrie du vent belge générerait plus de 600 emplois stables en juin 2004 (d'après l'APERe). Le projet de Stavelot contribuera quant à lui à la création ou à la pérennisation d'environ 2 emplois qualifiés permanents dans la région, pour la maintenance préventive et l'intervention en cas d'alarme. **Il y aura donc un léger impact favorable en termes d'emplois dans la région.**

Par ailleurs, d'après la fédération "Vent de colère", l'éolien industriel procure en moyenne 1 emploi permanent par MW dans l'usine du fabricant d'éoliennes. Cela revient à dire qu'il y aurait 14 à 21 nouveaux emplois (7 x 2 MW ou 3 MW) dans l'entreprise choisie (à l'étranger). C'est donc principalement chez le constructeur que des emplois seront créés.

7.4.4. Compatibilité du projet avec les activités agricoles et forestières

Les éoliennes et les infrastructures annexes possèdent une certaine emprise au sol et se situent en zone forestière (éoliennes 3 à 7) ou en zone agricole (éoliennes 1 et 2). Notons que les zones agricoles concernées ne sont actuellement pas exploitées comme telles.

Perte de surface

Les éoliennes et leurs infrastructures annexes occuperont un espace au sol qui ne pourra dès lors plus être utilisé pour une exploitation forestière.

Au pied des éoliennes, les fondations seront enterrées. Une aire de manutention empierrée permanente d'environ 4 ares est prévue au pied de chaque éolienne.

En outre, un certain espace – de l'ordre de 3 000 m² – doit rester dégagé pour limiter l'effet de frein de la forêt à proximité de l'éolienne.

Le Demandeur est actuellement en discussion pour élaborer le contrat de bail avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet. En l'état actuel des choses, le Demandeur louerait une surface de l'ordre de 6 000 m² autour de chaque éolienne (sauf autour des deux éoliennes situées sur les terrains de Monsieur Verzuu). L'occupation de ces terres se fera donc en accord avec les propriétaires et la perte d'espace pour l'exploitation forestière pourra être compensée par le revenu de la location.

Usage commun des chemins d'accès

Les chemins d'accès créés et aménagés pour le parc éolien pourront également servir pour le débardage des autres parcelles du plateau. Certains de ces chemins seront créés, tandis que d'autres seront élargis et verront leur revêtement amélioré, d'où un passage facilité. Les exploitants (dont la DNF) pourront bénéficier localement d'une meilleure infrastructure.

Autres gênes

Les éoliennes n'empêcheront pas l'exploitation des terres voisines.

Aucun conflit d'utilisation n'est donc à attendre au niveau agricole et forestier.

7.5. EVALUATION DES IMPACTS – CHANTIER ET FIN DE VIE

7.5.1. Retombées économiques et emplois temporaires

7.5.1.1. Phase de construction

Les retombées économiques liées aux chantiers seront limitées dans le temps et résulteront principalement des opérations suivantes :

- déblayage du site de chaque éolienne ;
- aménagement des chemins d'accès ;
- construction des fondations (dont achat de béton) ;
- acheminement des éléments d'éoliennes vers le site ;
- fabrication et assemblage des éoliennes (par le constructeur : entreprise étrangère);
- raccordement au réseau électrique (coût évalué à +/- 1,6 million d'euros pour le projet).

Le nombre d'entreprises participant à ce type de chantier est donc généralement important. Le Demandeur privilégiera les entreprises locales mais certaines opérations demandant une main-d'œuvre ou du matériel spécialisés pourront être effectuées par des sociétés sous-traitantes du constructeur et non originaires de la région (fabrication, transport, assemblage). A titre d'exemple, plus d'une dizaine de sous-traitants ont contribué au projet éolien de Saint-Ode (6 éoliennes de

1,25 MW). Plus de 20 entreprises belges ont directement contribué à celui de l'Ornoy (4 éoliennes de 1,5 MW)⁴.

Le coût d'investissement du projet est estimé à environ 3 millions d'euros par éolienne (coût du raccordement électrique y compris), soit de l'ordre de 21 millions d'euros pour l'ensemble du parc. Une partie de ce budget sera donc investie dans l'économie locale.

Pour être complet, il ne faut pas oublier les retombées économiques liées à la consommation du personnel de chantier sur le territoire des communes de Stavelot, Stoumont et Trois-Ponts (magasins, HORECA), mais ceci reste négligeable.

L'évaluation des impacts de la phase de construction du projet sur le contexte économique local met en évidence un effet positif.

7.5.1.2. Phase de démantèlement

Lors de la phase de démantèlement, les éoliennes et les équipements constituant le parc seront démontés. Ces travaux nécessiteront la mobilisation de plusieurs travailleurs et d'engins lourds similaires à ceux de la construction.

La durée des travaux devrait être plus courte par rapport à la phase de construction et les opérations seront moins complexes ; il n'y aura pas d'achat de quantités importantes de matériaux. Les retombées économiques locales de ces travaux seront donc moindres que lors de la construction. Néanmoins, le Demandeur privilégiera les entreprises de la région.

L'évaluation des impacts de la phase de démantèlement du projet sur le contexte économique met en évidence un léger effet positif.

7.5.2. Compatibilité avec les activités agricoles et forestières

L'impact des phases de construction et de démantèlement sur l'exploitation des terres forestières (et agricoles)⁵ sera dû à :

- L'occupation de l'espace nécessaire pour les opérations du chantier (par exemple : aménagement d'aires de montage au pied des éoliennes – de l'ordre de 10 à 14 ares). Ceci devra être prévu dans le contrat de bail avec les propriétaires des parcelles concernées.
- Certains chemins seront temporairement inaccessibles, ce qui pourra gêner localement les activités de débardage.

7.6. ALTERNATIVE

L'alternative proposée d'implanter des éoliennes moins hautes (hauteur maximale – pales comprises – à 120 m au lieu de 150 m) engendrera une différence d'impact négligeable, voire inexistante, par rapport au projet étudié sur les domaines du tourisme, de l'immobilier, des retombées financières, d'emploi et de compatibilité avec les activités forestières.

⁴ Source : APERe

⁵ Il n'y actuellement pas de cultures sur les sites d'implantation des éoliennes.

Néanmoins, réduire la taille des éoliennes de 30 m engendrera une perte de productivité de l'ordre de 15 %, voire plus. Ceci met en péril la viabilité économique du projet.

7.7. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Les activités touristiques et agricoles (élevage et exploitation forestière) sont bien présentes dans la région entourant le projet (communes de Stavelot, Stoumont et Trois-Ponts).

Différentes retombées économiques résulteront du projet (exploitation et chantiers) au niveau local, tant pour les propriétaires terriens que pour la commune et les entreprises ; il y aura un léger impact favorable en termes d'emplois dans la région. Le Demandeur a en effet fait part de sa volonté de recourir un maximum à des entreprises locales.

L'impact des éoliennes sur l'activité touristique est controversé si l'on écoute les différentes fédérations mais il semble neutre si l'on se réfère aux différentes études plus objectives. Il n'est pas à exclure que la proximité des éoliennes influence la location des gîtes ruraux les plus proches mais cela peut être tant que négatif que positif.

Dans l'opinion des professionnels de l'immobilier, les éoliennes semblent avoir un potentiel dépresseur mais, lorsqu'on analyse l'évolution des marchés immobiliers près de parcs éoliens, aucun effet significatif n'est perceptible.

Aucun conflit d'utilisation important n'est attendu entre le parc éolien et les activités forestières pendant toute l'exploitation et pendant les chantiers.

7.8. RECOMMANDATIONS

L'impact des éoliennes sur le tourisme et sur la valeur des biens immobiliers n'est pas établi mais nous recommandons au Demandeur d'informer clairement les habitants proches (dont les propriétaires de gîtes ruraux) sur les différents aspects économiques (positifs ou négatifs) liés au projet.

Aucun conflit d'utilisation n'est prévisible au niveau forestier. Il est cependant important de prévoir des espaces suffisants pour les phases d'exploitation et de chantier, ainsi que toutes les dispositions nécessaires pour que la collaboration se passe bien, dans les contrats liant le Demandeur aux propriétaires des parcelles concernées par le projet.

Les terres qui auront été utilisées pendant l'exploitation des éoliennes et celles qui serviront pour les chantiers de construction et de démantèlement seront remises en état en vue éventuellement de leur ré-exploitation forestière (ou agricole) ou en accord avec les principes d'aménagement de la réserve naturelle (voir chapitre 6).

Concernant l'alternative, les impacts sur le domaine économique seront similaires, voire identiques, aux impacts du projet de base. De plus, la réduction de la taille des éoliennes de 30 m engendrera une perte de productivité de l'ordre de 15 %, voire plus et mettra en péril la viabilité économique du projet. Dès lors, le chargé d'étude recommande de ne pas mettre en œuvre cette alternative.